



AVOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOKATU DEMOKRATA EUROPARRAK
EUROPÄISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ADVOCATS EUROPEUS DEMÓCRATES
ABOGADOS EUROPEOS DEMÓCRATAS
AVVOCATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOKRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS

Commission Défense de la Défense

Rapport d'Activités 2008

L'association AED est constituée par les associations d'avocats suivantes:

- ACDDH (Barcelone)
- ALA (Madrid, Malaga, Almeria)
- Esculca Xustiza - Galicia
- Eskubideak (Bilbao)
- IDF (Italie)
- Legal Team Europe
- RAV (Allemagne)
- SAD (Belgique)
- SAF (France)
- VSAN (Pays Bas)

Le coordinateur de la Commission Défense de la Défense de l'AED est:

Maître Hans Gaasbeek
Nieuwe Gracht 5a
2011 NB Haarlem
Pays Bas
Tel.: +31 23 5318657
Fax: +31 23 5324522
Mèl: hgaasbeek@gaasbeekengaasbeek.nl

Durant l'année 2008 les réunions de la commission ont eu lieu à Amsterdam, le 19. Avril, et à Bilbao, le 26. Octobre.

La commission a renouvelé ses contacts avec nombreuses associations de défense de Droits de l'Homme en Europe et dans tout le monde pour suivre les cas des confrères menacés et des violations des droits de l'homme pendant des procédures juridiques.

En 2008 nombreux avocats ont été harcelés. On a aussi observé nombreuses violations de droits fondamentaux pendant des procédures juridiques.

En résumé, on a agit dans les pays et les cas suivants:

1. Guantanamo et les prisonniers

La commission Défense de la Défense est consternée par le fait que la plupart des prisonniers se trouvent déjà plus de 7 ans sous détention, sans avoir un vrai accès à des avocats et à un court indépendant.

La commission est de l'opinion que le Gouvernement des États Unis et ses autorités judiciaires doivent relâcher les prisonniers immédiatement.

En outre, la commission trouve que après 7 ans des différentes violations de droits de l'homme le droit de poursuivre les prisonniers en justice n'existe plus. L'existence de la torture, des méthodes d'interrogation inacceptables, ainsi que le délai excessif et l'absence d'accès aux cours de justice ne permet pas une autre conclusion.

On assistera en Janvier à une réunion à Amsterdam avec nombreux avocats et organisations pour discuter la situation actuelle des prisonniers de Guantanamo.

On félicite le confrère Wolfgang Kaleck et ses collègues pour la réussite de la plainte contre Rumsfeld.

2. Colombie

On est préoccupé du harcèlement subi par avocats et activistes des droits de l'homme en Colombie.

A Paris, le 6 Décembre, le coordinateur de la commission a rencontré son collègue colombien Torres Díaz. La réunion a eu lieu pendant la conférence des "Avocats du Monde" où l'AED et autre 90 associations d'avocats et barreaux ont signés la convention "Avocats du Monde".

On continuera pendant l'année 2009 à soutenir les avocats colombiens de droits de l'homme comme Silke Studzinky a fait du 2004-2006 en demandant la protection de ces confrères et des garanties pour le droit de la défense en Colombie.

Peu après la discussion dans l'AED au début de l'année sur la façon d'agir dans le cas de l'enlèvement de Mme. Betancourt, elle et sa copine, l'avocat Clara Rojas, furent libérées de façon inattendue.

La commission espère que toutes les personnes enlevées par le FARC seront libérées le plus rapidement possible et que les autorités feront de leur mieux pour réussir.

3. Zimbabwe

On est très concerné par la situation des nos confrères en Zimbabwe. Cette année il y a eu nombreux cas d'harcèlement et des menaces aux avocats à Zimbabwe.

Des nombreux avocats de Zimbabwe ont été forcés à fuir leur pays pour aller en Sud Afrique ou autres pays après des sérieuses menaces de mort.

Le coordinateur a eu des échanges avec les avocats Chris Mhike et sa collègue Irène Petras. On a discuté comment les soutenir dans cette situation. On a fait différentes propositions et on attend des réactions.

4. Cachemire

Les avocats de droits de l'homme de Cachemire ont signalés leurs investigations de fosses communes dans lesquelles beaucoup de citoyens disparus ont été retrouvés.

On a demandé, en collaboration avec *IKV-Pax Christi* et *Aim for Human Rights*, la fin de l'impunité et la poursuite juridique des auteurs et organisateurs de ces disparitions.

Le parlement hollandais et le parlement européen sont appelés à agir et soutenir ces importantes enquêtes des avocats du KLHR.

Parvez Imroz, le président des Avocats de Cachemire pour les Droits de l'Homme, a été proposé en 2007 pour le *Prix Ludovic Trarieux de Droits de l'Homme* par la section hollandaise des *Avocats sans Frontières*. Il a été interdit par les autorités indiennes d'être présent à Bordeaux pour recevoir le prix. Le nouveau passeport d'Imroz a été refusé et donc il n'a pas pu sortir du pays.

En 2008, l'avocat Parvez Imroz a été menacé sévèrement en Avril, et en automne il a été arrêté sans raisons officielles et il a été frappé avec autres activistes pour organiser un projet d'observation des élections à Jammu et Cachemire.

On continue notre soutien actif et sérieux à ce confrère courageux et à ses collègues du KLHR

Sites web pertinents:

www.advocatenzondergrenzen.nl

www.ikvpaxchristi.nl

5. Les avocats de Philippines

Après l'adoption de la motion de l'AED dans l'assemblée générale en 2007 à Malaga, on a continué en 2008 notre mise en réseau avec l'avocat Edre Olalia, notre contacte avec Codal. Ainsi, on a continué à attirer l'attention sur les consternants attaques et assassinats d'avocats de droits de l'homme, juges, journalistes, prêtres et dirigeants des syndicats.

Le gouvernement des Philippines doit être forcé à agir, à enquêter sur ces attaques et assassinats ainsi qu'à poursuivre les auteurs de ces crimes.

La commission est très préoccupée par l'impunité des assassins. Elle est de l'avis que le gouvernement des Philippines doit appliquer les recommandations et les conclusions des différents rapports nationaux et internationaux, spécialement les rapports des délégations d'enquêtes en 2006 et 2008 de la *Fondation des Avocats pour Avocats (SAVA)* en collaboration avec la section hollandaise des *Avocats sans Frontières (ASF – NL)*.

6. Espagne

Dans les réunions de la commission en 2008 on a discuté les différents cas d'harcèlement des avocats dans les courts espagnols et ailleurs.

Dans le cas 33/01 contre *Gestoras Pro Amnistia* et *Askatasuna*, 27 personnes ont été poursuivies en justice et parmi eux Julen Arzuaga, représentant d'Eskubideak dans L'AED.

L'AED a adopté une motion le 19 Avril 2008 contre la criminalisation de l'exercice du droit à la défense qui vise à limiter le droit ainsi que l'extension arbitraire et inadmissible du concept de terrorisme pour inclure activités démocratiques.

La commission est content de l'acquittement de l'avocat basque Julen Arzuaga mais elle est encore très préoccupée par les procédures juridiques dans le procès 33/01.

Sites web pertinents:

- www.aed-edl.net

- www.eskubideak.org

- www.ehwatch.org

- www.behatokia.info

En outre, la commission est consterné par le procès contre l'avocat espagnol Juan Manuel Orieta qui a défendu clients dans les procédures juridiques contre le *Grapo* et a été poursuivi par les autorités espagnoles.

Finalement, on a été informé que la profession d'avocat elle-même est sous attaque dans l'argumentation de la sentence des juges du procès 18/98.

7. Algerie

La commission est préoccupée par la condamnation injuste de l'avocat Amine Sidhoum, qui a représenté les familles des disparus dans nombreux procès. Sa condamnation n'a pas une base factuelle. Cette condamnation à 6 mois de prison avec sursis et à une peine de 2000 dinars est un obstacle pour l'avocat Sidhoum de poursuivre ses activités professionnelles. Il a fait appelle au verdict.

On fait appel urgent aux autorités algériens à mettre fin aux violations de l'article 16 de la Charte des Nations Unis sur le rôle des avocats et aux articles de la déclaration des Nations Unis de 1998 sur les activistes des droits de l'homme. Ainsi, on appelle les autorités algériens à garantir la sécurité de l'avocat Sidhoum et l'exercice libre de la profession de l'Algérie.

8. Pakistan

On a soutenu les avocats du Pakistan dans le printemps de 2008 lors de leur proteste dans les rues contre les mesures dictatoriaux du président Musharraf. On a protesté officiellement contre les arrestations et les assignations à résidences des avocats pakistanais parmi lesquelles Asma Jahangir.

On est encore en contacte avec l'avocat Asma Jahangir, qui a gagné un prix Nobel. Le coordinateur de la commission défense de la défense l'a aussi rencontré l'année passé au Pays Bas. On collabore avec associations nationales et internationales dans le récemment crée *Comité International pour le Soutien des Avocats en Pakistan*.

9. Restructuration de la Commission

Pendant la réunion de l'AED à Bilbao en Octobre du 2008, le coordinateur a demandé à toutes les associations de nommer un représentant pour la commission "Défense de la défense".

On attend les nouveaux représentants permanents des différentes associations membres, à l'exception du ACDDH (Barcelone) qui a nommé Jaume Asens.

Récemment le coordinateur de la commission défense de la défense a demandé aux membres du VSAN d'être plus active dans l'AED et ces commissions.

10. L'observatoire

Après la réussite de la conférence à Bilbao en Octobre: "*Le droit de la défense face aux tribunaux et législation d'exception*", le bureau de l'AED a décidé de considérer la possibilité d'établir un Observatoire International pour le Droit de la Défense pour registrer et enquêter sur les attaques sur avocats et leur profession.

Dans la réunion commune de la commission de droit pénale (Ursula Groos – coordinatrice) et de la commission défense de la défense on a proposé contacter autres avocats et organisations de droits de l'homme pour les appeler à collaborer avec l'AED dans la création de cet Observatoire.

Jusqu'à maintenant on a des contacts avec le ASF en France (Francois Cantier) et l'ECCHR (Wolfgang Kaleck). On voudrait aussi impliquer dans cette observatoire des professeurs de droit international.

On a su que ASF – France en collaboration avec le Conseil des Barreaux et les associations des barreaux italiens et espagnoles a demandé support financière à l'UE pour la création d'un Observatoire pour les attaques contre les avocats, spécialement en Colombie, Algérie et Arménie.

La prochaine assemblée générale à Rome le 20 février on discutera une éventuelle collaboration.

11. Finalement

Finalement on souhaite l'antérieure coordinatrice de la commission défense de la défense nos meilleures vœux pour son important travail pour les victimes des violations de droits de l'homme en Cambodge.

Maître Hans Gaasbeek
Coordinateur de la Commission
Defense de la Defense de l'AED

Haarlem, Pays Bas 7-1-2009